

# MAIRIE DE GRATENTOUR

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE  
DÉPARTEMENT DE LA HTE-GARONNE

## ARRETE portant désignation des membres représentant la collectivité au Comité Social Territorial de Gratentour

Monsieur le Maire de la commune de Gratentour

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à trois (3) titulaires et trois (3) suppléants,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial de Gratentour représentant la collectivité, les élus suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES *	REPRESENTANTS SUPPLEANTS *
M. Patrick DELPECH (élu)	Mme Claudine ESTEVEZ (élue)
M. Dominique AGOSTI (élu)	M. Benjamin LENORMAND (élu)
Mme Élisabeth DEMAISON (élue)	Mme Nathalie RAYNAUD (élue)

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire assurera la présidence du Comité Social Territorial.

**ARTICLE 3** : En l'absence de Monsieur le Maire est désigné en qualité de président suppléant :

- Monsieur Dominique AGOSTI

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressé(e)s.

Fait à Gratentour,  
le 14 février 2023.



Le Maire,

*(Signature)*  
Patrick DELPECH

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.